



École Sainte Marie
Rue de l'École Sainte-Marie
29250 Saint-Pol-de-Léon

Téléphone : 02 98 69 16 65
Site : <https://ecolesaintemariestpol.toutemonecole.fr/>
Adresse mail : nicole.siohen@e-c.bzh



CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2022/2023

Les vacances sont terminées et vive la rentrée ☺ ! Quelques pleurs mais beaucoup de sourires.

Noirette et Roussette ont également passé de bonnes vacances. Merci pour vous êtes occupés de nos poules.

Toute l'équipe est heureuse de vous retrouver et souhaite la bienvenue aux nouveaux élèves ainsi qu'à leur famille. Nous souhaitons une très belle année scolaire à tous les enfants : de la joie, de la découverte pour tous.

Vous trouverez ci-après, outre la répartition des classes, des informations pratiques qui nous permettront de bien vivre ensemble tout au long de cette année.

Conservez-les ; elles vous seront utiles tout au long de l'année. Bonne lecture.

I. L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

L'école Sainte Marie compte 2 classes qui se répartissent de la façon suivante :

MS- GS : classe de 26 enfants : 16 MS et 10 GS.

Elle est assurée par Nicole SIOHEN, secondée par Maguy TANGUY et Gwenaëlle MATHIEU.

TPS/PS : classe de 18 enfants inscrits : 8 TPS et 10 PS

Elle est assurée par Claudie AUTRET, secondée par Gaëlle MILIN et Gwenaëlle MATHIEU.

Dispositif d'adaptation : **Charlène OMER** occupe le poste d'**enseignante spécialisée**.

Pour aider les enfants présentant des difficultés d'apprentissage, Charlène Omer interviendra à l'école selon un planning défini par l'équipe éducative. En concertation avec les familles et les enseignantes, un projet sera défini pour les enfants qui ont besoin de cette aide spécifique.

Stéphanie MICHELET, occupe le poste d'**Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap**

Florent FAUJOUR est **animateur sportif** intervient à l'école tous les jeudis matins. Merci de prévoir une tenue adaptée.

Restauration : le service de cantine est assuré par Pascale MORVAN (responsable du service), Maguy TANGUY.

L'entretien est assuré par Pascale MORVAN.

Garderie : le service de garderie est assuré, le matin, par Gaëlle MILIN, et le soir par Gwenaëlle MATHIEU.

II. NOTRE ORGANISATION

Fréquentation et obligation scolaire

Les conditions de rentrée à l'école maternelle sont :

- avoir 2 ans révolus ;
- répondre aux exigences de propreté et nécessaires à la vie en collectivité ;
- fréquenter l'école au minimum, chaque matinée.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous vous demanderons de différer la rentrée de votre enfant. L'école est obligatoire à partir de 3 ans.

Les nouvelles rentrées s'effectuent au retour de chaque vacance.

Des aménagements pourront être envisagés en fonction des besoins de l'enfant. À discuter avec l'enseignante.

L'école maternelle est une école à part entière. Nous vous demandons donc de respecter les horaires et de conduire votre enfant à l'heure à l'école.

La régularité de votre enfant à l'école est importante.

Merci de signaler toute absence (par écrit) ou tout changement (ex : garderie)

➤ Les horaires

- Horaires scolaires : **8H45 → 12h / 13h30 → 16h30**
- Horaires de garderie : **7h30 → 8h45 ; 16h30 → 19h**

Classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le matin, l'école est ouverte à 7 H 30. Les enfants qui arrivent à l'école entre 7H30 et 8H45 se rendent obligatoirement en garderie avec les personnes qui les accompagnent.

L'école est fermée à clef sur les heures de classe. En cas de besoin, merci de sonner, au portail.

Accompagnez votre enfant jusqu'à la garderie ou la classe. Ne le laissez jamais seul sur la cour.

À chaque sortie (midi et soir),

- les enfants de la classe de Claudie, attendent, sagement ☺, leurs parents dans leur classe (*sortie par la porte extérieure de la classe*)
- les enfants de la classe de Nicole attendent, sagement ☺, les parents dans la grande salle.

À 12 H et 16H30, les enfants sont remis à leurs parents ou à une personne nommément désignée par eux sur la fiche de renseignements.

Nous ouvrons le portail 10 minutes avant l'heure.

À midi, les enfants qui restent dans l'enceinte de l'école, sont conduits à la cantine, à partir de 12 h10, pour attendre leurs parents.

Le soir, les enfants qui restent dans l'enceinte de l'école sont conduits et inscrits à la garderie à 16h45.

Les enfants sont sous la responsabilité de leur parents à partir du moment où ils leur ont été remis.

• Cantine et garderie

La gestion de la cantine et des garderies est de la responsabilité de la municipalité via le

SITE PORTAIL FAMILLE

La ville de Saint-Pol-de-Léon a mis en place un « portail famille » qui permet aux familles notamment d'inscrire leurs enfants à la cantine, à la garderie, aux tickets sports, aux activités de l'Atelier Jeunesse et au Centre de loisirs. Les factures sont entièrement dématérialisées. Enfin, il est possible de payer en ligne les prestations communales via cette plateforme numérique.

À chaque rentrée, les familles saint-politaines remettent leur avis d'imposition sur les revenus ainsi qu'une attestation CAF ou MSA comprenant le montant des allocations familiales au service vie scolaire accompagnés du formulaire figurant dans le guide scolaire pour les nouveaux enfants à inscrire.

Les familles reçoivent ensuite un courrier comprenant un lien ainsi qu'un code permettant de s'identifier au portail.

Le code est le même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière.

Sur cet espace, les familles peuvent gérer les demandes de réservation ou d'absence.

Les inscriptions sont obligatoires via le PORTAIL FAMILLE.

En cas de questions, n'hésitez pas à nous en faire part ou téléphonez directement au service scolaire de la mairie.

- **La sieste** :

A partir de 13h25, les enfants de TPS/PS pourront se rendre en salle de repos et s'installer pour la sieste. Pensez à apporter un sac de couchage ou une couverture, si besoin un petit oreiller, marqués du nom de l'enfant. Merci de prévoir une couche avec scratch (pas de couches culotte) pour les enfants qui en ont besoin. Chaque enfant doit avoir une tenue de rechange dans son cartable (fuite, chute...) ainsi qu'un sac en plastique. Pensez également à privilégier des chaussures que l'enfant peut mettre et retirer facilement. **On vous demande impérativement d'éviter le port de chaussures en toile à lacets même munies d'une fermeture éclair latérale (nous-mêmes et/ou votre enfant, avons du mal à remettre les chaussures !)**

Les élèves de MS ont un temps de repos, allongés, dans la salle d'accueil (prévoir un sac de couchage ou couverture) et ceux de GS, ont un temps calme en classe (*possibilité de s'allonger si besoin ; prévoir un sac de couchage ou couverture*)

- **Les vélos**

Le port du casque est obligatoire pour faire du vélo dans l'enceinte de l'école. Chaque enfant apporte son casque marqué de son prénom et nom. Le casque restera à l'école.

- **La direction**

Le chef d'établissement de l'école Sainte Marie, Mme Nancy BILLANT, se tient à la disposition des familles qui souhaiteraient la rencontrer. Merci de prendre rendez-vous auprès des enseignantes ou au numéro suivant : 02 98 69 01 50 (École Notre Dame de La Charité) ou par mail : lacharite@wanadoo.fr

- **Les enseignantes**

Vous souhaitez rencontrer l'enseignante de votre enfant, prenez rendez-vous avec elle afin que ce temps d'échange privilégié se déroule dans les meilleures conditions.

- **Secrétariat et comptabilité**

L'école dépend administrativement de l'OGEC Notre Dame de La Charité-Sainte Marie. Il organise les facturations des frais de scolarité qui s'élèvent à 29 euros par mois.

III. Santé, hygiène

Par respect pour les autres et pour lui-même, il est important que chaque enfant arrive propre à l'école. Une tenue simple, pratique et correcte est recommandée.

- Aucune école n'étant à l'abri des poux, nous vous demandons d'être vigilants et de surveiller fréquemment la tête de vos enfants. Afin d'éviter une épidémie, nous souhaitons être avertis le plus rapidement possible si vous constatez leur présence sur la tête de votre enfant, et nous comptons sur vous pour appliquer les traitements nécessaires.

- Nous signalons également que les enseignants et les ATSEM ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants. La prise de médicaments à l'école n'est autorisée que dans le cas de maladies chroniques et doit faire l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) élaboré avec le médecin de PMI ou la santé scolaire.

Nous vous demandons de garder à la maison les enfants malades jusqu'à guérison complète et de respecter les évictions scolaires (varicelle, ...). Un enfant fiévreux ne doit pas être à l'école. En cas de maladie contagieuse, fournir un certificat médical de non contagion.

Si vous devez transmettre un médicament via le cartable de votre enfant (nourrice, grands-parents...), merci de le donner à l'enseignante, dès l'arrivée à l'école, qui s'en chargera.

- **Protocole sanitaire**

Exceptionnellement, jeudi 1er et vendredi 2, nous vous accueillerons dans la grande salle. Vous pourrez accompagner votre enfant jusqu'à sa classe, après qu'il soit passé se laver les mains.

À partir du lundi 5 septembre, nous accueillerons les enfants à la porte de la grande salle.

Nous appliquons le protocole prévu par l'éducation nationale. Actuellement, il est au niveau 1.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

- **Anniversaires**

Nous préférons éviter les bonbons et nous conseillons un gâteau acheté dans le commerce. Cela nous semble plus convivial.

- Pour éviter les **disputes** et les **envies**, les bonbons, et les jouets (poupées, voitures, figurines... sauf le doudou, bien sûr) sont interdits à l'école.

Si vos enfants cassent ou perdent leurs bijoux, l'école ne peut être tenue pour responsable. Il est peut-être préférable de les laisser à la maison. Merci de votre compréhension.

- **TOUS les vêtements, sacs, affaires de sieste, doivent être marqués.**

Les affaires oubliées sont accrochées aux portemanteaux de la grande salle.

Chaque année, des vêtements ne sont pas récupérés, faute de nom.

Ils seront entreposés dans la grande salle.

NOS DEMANDES

- Un casque ;

- une boîte de mouchoirs ;
- une mallette ou sac avec **poignée** : 33cmx26cm

Afin que votre enfant puisse rapporter son cahier de vie (ou autre) à la maison avec facilité, nous vous demandons une mallette avec une poignée.

EVEIL RELIGIEUX

En lien avec le calendrier des fêtes religieuses, nous assurons un éveil religieux dans les classes. Différents temps forts seront prévus dans l'année. À cette occasion les enfants des 2 classes sont mélangés. C'est une façon de travailler autrement, de s'aider et de partager.

RDV famille/école

Comme l'année passée, nous vous proposerons des entretiens tripartites (enfant / parents / enseignant).

Une réunion des classes aura lieu le mardi 20 septembre à 18h30.

COMMUNICATION

Pour vous transmettre toutes les infos-familles, nous utilisons

le site <https://ecolesaintemariestpol.toutemonecole.fr/>, le mail et l'info papier.

V. BUREAU APEL :

Présidente de l'APEL : Mme Amélie Esnault.

L'école a absolument besoin de vous pour participer aux différentes activités, pour apporter de nouvelles idées. Tous les parents sont les bienvenus. Les membres des bureaux, vous feront parvenir les différentes dates des réunions et manifestations tout au long de l'année.

- Récolte des journaux : nous récupérons les journaux pour l'entreprise cellaouate. Merci de les déposer dans le container sous le préau.

Vacances scolaires : nous faisons partie de la zone B

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2022	1 septembre 2022 (la rentrée des enseignants est le 31 août 2022)		
Vacances TOUSSAINT 2022	22 octobre 2022 ↓ 7 novembre 2022		
Vacances NOËL 2022	17 décembre 2022 ↓ 3 janvier 2023		
Vacances HIVER 2023	4 février 2023 ↓ 20 février 2023	11 février 2023 ↓ 27 février 2023	18 février 2023 ↓ 6 mars 2023
Vacances PRINTEMPS 2023	8 avril 2023 ↓ 24 avril 2023	15 avril 2023 ↓ 2 mai 2023	22 avril 2023 ↓ 9 mai 2023
Pont ASCENSION 2023	17 mai 2023 ↓ 22 mai 2023		
Vacances ÉTÉ 2023	8 juillet 2023		

Calendrier Scolaire 2022-2023

Toute l'équipe éducative vous souhaite une très bonne année scolaire.